

Ecole maternelle Pauline Kergomard 2021-2022

Compte rendu du conseil d'école n°1 du mardi 19 octobre 2021

Etaient présents :

Directrice : Mme Bergeon

Enseignants : Mme Bennouas, Mme Da Ines, Mme Simonneau, Mme Dreno, Mme Beaudon, Mme Girard, Mme Claude, Mme Toure

DDEN : Mme Frin

Mairie : Mr Heraud

Parents d'élèves FCPE : Mr Baussart, Mme Vernay, Mme Digis, Mme Armery, Mme Blind, Mme Ceschini, Mme Morin, Mme Sainte Rose, Mme Rabeh

Parents d'élèves PEEP : Mme Chardenoux Mme Courtois

Etaient excusés :

Les membres du RASED

Madame l'Inspectrice de l'éducation nationale : Mme Ducasse

Enseignants : Mme Moreau

Ordre du jour :

1. Bilan de la rentrée scolaire

- Présentation de la nouvelle équipe pédagogique
- Les effectifs
- PPS et AVS

2. Les élections des représentants des parents d'élèves

3. Vote du nouveau règlement d'école charte du « bon comportement » /vote du renouvellement de la demande de dérogation /organisation du temps scolaire à 4 jours

4. L'APC et l'évaluation des élèves (kidoo)

5. Présentation des axes du projet de territoire

6. OCCE : Compte rendu financier 2020-2021

7. Évènements de l'école et de l'OCCE (Photographe, sorties, spectacles, Noël, carnaval, kermesse, chorale, éveil aquatique, rugby...)

8. Sécurité à l'école (Exercice sécurité, PPMS)

9. Organisation de l'école à partir du 8/11/2021

10. Questions diverses :

- Un trombinoscope de l'équipe pédagogique pourrait-il être affiché ?
- La nouvelle charte de la restauration pourrait-elle être présentée en conseil d'école ?
- Les menus peuvent-ils être affichés aux portes de l'école ?
- Le stationnement « sauvage » aux abords de l'école : comment peut intervenir la municipalité ?
- Information sur la livraison du nouveau bâtiment

1. Bilan de la rentrée scolaire 2021-2022

La Rentrée 2021-2022

a. Effectifs :

| Classe | Effectif | | |
|--------------------------|-------------------------------------|----------------------|--------------|
| Classe 1 | 25 PS | | |
| Classe 2 | 28 PS | | |
| Classe 3 | 32 MS | | |
| Classe 4 | 16 GS / 11 PS | | |
| Classe 5 | 28 GS | | |
| Classe 6 | 33 MS (dont 1 enfant sur le départ) | | |
| Classe 7 | 27 GS | | |
| Classe 8 | 15 GS / 12 PS | | |
| Total par section | | Total général | NODER |
| PS | 76 | 227 | 28,37 |
| MS | 65 | | |
| GS | 86 | | |

A ce jour, 7 ATSEM sont présentes sur l'école pour les 8 classes, une ATSEM se partage sur les classes 5 et 7, il y a eu plusieurs changements d'ATSEM pour cette rentrée, l'équipe d'Atsem est composée de :

Mme Estelle /Mme Karine / Mme Pouch Louise/ Mme Laura / Mme Zahra / Mme Jessica /Mme Samia/

Mme Bergeon indique que la rentrée s'est bien passée, les parents soulignent la satisfaction d'accompagner les enfants devant leurs classes.

L'école accueille cette année de nouvelles maitresses :

- Mme Toure en classe 8
- Mme Bennouas en classe 1
- Mme Claude en classe 7
- Mme Beaudon en classe 5 (le temps du congé maternité de Mme Moreau)

b. PPS et AESH

Le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) est un protocole mis en place pour organiser l'accueil des enfants en situation de handicap. Les parents doivent en faire la demande auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) qui accueille, informe, oriente et accompagne les personnes en situation de handicap. La MDPH peut fournir à l'école une aide matérielle et une aide humaine (AESH /Accompagnants d'Elèves en Situation d'Handicap).

L'école compte à ce jour 3 PPS ainsi répartis :

- 1 PPS chez les PS
- 1 PPS chez les MS
- 1 PPS chez les GS

Il y a également 3 procédures de PPS en cours.

2. Les élections des représentants des parents d'élèves

Cette année, les élections se sont déroulées par correspondance sans tenue d'un bureau de vote.

Elections : 305 votants sur 412 inscrits (22 votes nuls ou blancs), soit un taux de participation le plus fort de la ville : 74,03%. L'année dernière, la participation était de 59,08%.

La FCPE obtient 5 sièges et la PEEP obtient 3 sièges.

Il sera soumis au vote lors du dernier CE les modalités d'élection pour la rentrée 2022 – 2023.

3. Vote du nouveau règlement d'école 2020-2021 / Charte du « bon comportement » /Vote du renouvellement de la demande de dérogation /Organisation du temps scolaire à 4 jours

a. Effectifs :

Il n'y a pas de modification apportée cette année au règlement intérieur sauf pour les lieux d'accueil et de sortie.

Il sera imprimé et remis aux parents nouvellement arrivés sur l'école puis diffusé via Klassly pour les autres. Un mot sera également mis dans le cahier de liaison à l'intention de tous les parents pour qu'ils en accusent réception.

Les fédérations demandent que les cahiers de liaison puissent être plus souvent remis aux parents, car il reste le moyen de communication entre les parents et les enseignantes, certains parents n'ayant pas Klassly.

b. Dérogation organisation du temps scolaire :

La semaine de 4 jours fait l'objet d'une dérogation à l'organisation du temps scolaire valable pour 3 ans.

Cette dérogation arrivant à échéance il est nécessaire de voter pour sa reconduite ou non.

Il est procédé au vote :

- Abstention : 2
- Pour : 21

Le renouvellement de la dérogation est adopté.

c. Charte « du bon comportement » :

Des discussions ont lieu au sujet de la création d'une charte « du bon comportement » qui a été proposée par les fédérations.

Les enseignantes vont se réunir et proposer une première version qui sera ensuite discutée avec les fédérations de parents d'élèves. Il est envisagé une charte à destination des enfants et une à destination des parents.

4. L'APC (Aide Personnalisée Complémentaire) et l'évaluation des élèves (kidoo)

PS : pour le moment pas d'APC chez les PS, les enseignantes prennent des MS de la classe 3, elles travaillent avec des petits jeux de société (travail sur le comportement) et aussi des jeux sur le langage et l'outil scripteur.

MS : pour la classe 6, l'APC concerne toute la classe ; pour la classe 3, l'APC est ciblée et les enseignantes travaillent sur l'autonomie, la méthodologie et les règles de la classe.

GS : tous les enfants sont concernés par l'APC et les enseignantes travaillent sur la construction d'un album à compter (travail sur le nombre, quantité, écriture du chiffre, se représenter la quantité en la dessinant).

Evaluation :

Cette année, toutes les classes utiliseront l'application Kidoo. Le cahier de mes réussites devient donc numérique. Kidoo permet la mise à jour des compétences qui y sont déjà renseignées et l'intégration de photos.

Kidoo permet aussi le transfert du cahier numérique afin que ce dernier suive l'enfant pendant sa scolarité en maternelle.

L'envoi aux parents se fait sous la forme d'un lien qui permet d'accéder au cahier en PDF. Si jamais un parent ne peut y accéder il sera possible de demander une impression.

5. Présentation des axes du projet de territoire

Mme Bergeon fait la présentation du projet.

(Les sources ci-dessous proviennent également du site de l'académie de Versailles : <https://www.ac-versailles.fr/apprendre-s-épanouir-se-transformer-decouvrez-le-projet-academique-20212024-121586>)

Le projet de territoire 2021-2024 définit les priorités éducatives et fixe le cap pour la communauté éducative. Ses trois piliers – apprendre, s'épanouir, se transformer – doivent permettre la mise en œuvre des orientations nationales. Conçu comme une boussole qui donne du sens aux actions, il doit permettre de susciter chez chacun des acteurs académiques la capacité d'impulser des projets marqueurs et libérer les initiatives personnelles.

Il se divise en 3 axes qui comportent chacun 3 objectifs :

- Axe 1 : Des dynamiques renouvelées au cœur des apprentissages
 - o S'épanouir dans les apprentissages
 - o Stimuler l'autonomie, la persévérance et l'engagement
 - o Accompagner le parcours des élèves
- AXE 2 : Des collectifs apprenants et engagés
 - o S'évaluer dans un collectif
 - o Ss former collectivement
 - o Oser ensemble
- AXE 3 : Apprendre, s'épanouir, se transformer dans des lieux d'inspiration et de réalisation
 - o Accélérer les succès des territoires et s'appuyer sur les alliances éducatives
 - o Le bonheur des lieux pour bien vivre ensemble
 - o Utiliser les lieux et des « tiers-lieux » apprenants

Le projet est pour le moment un début, d'autres réunions auront lieu avec les représentants des parents afin de le finaliser.

Le projet de l'école Pauline Kergomard est présentée au conseil sous forme de carte mentale relatant l'ensemble des projets répartis dans les 3 axes.

6. OCCE : Compte rendu financier 2020-2021

La coopérative de l'école est présidée par la directrice Mme Bergeon, sa trésorière est Mme Simonneau et Mme Girard la mandataire.

Présentation du bilan par Mme Girard

Le bilan est déficitaire, car les charges sont supérieures aux recettes. (Le bilan de l'année 2019-2020 était très positif suite au confinement et à l'absence de dépenses sur l'école) ce qui a permis :

- De renouveler beaucoup de jeux abîmés, obsolètes
- De compléter du matériel pédagogique présent dans les classes et non disponible dans le catalogue de la ville
- D'équiper certaines classes accueillant de nouvelles maîtresses.

Bilan 2020-2021 :

Recettes

| | |
|---|---------|
| Subvention Caisse des écoles Ville de Houilles | 18,50% |
| Dons des familles | 26,50 % |
| Vente de produit pour cession (Photos, sacs) | 51 % |
| Produits exceptionnels (remboursement de sortie non effectuées, des sacs tissus invendus) | 4% |

Dépenses

| | |
|--|---------|
| Achat de produits de cessions (photos, sacs) | 22,95% |
| Adhésion OCCE / Assurance | 1,70 % |
| Achat pour les activités éducatives (coop classe et dépenses de matériel éducatif pour l'école) | 64,70 % |
| Achats de biens durables (appareils photos, casques audio, draisiniennes, meubles, ecotank, agrafeuse murales, enceintes Bluetooth, tablettes) | 10% |
| Charges courantes (frais de tenue de compte, SACEM, correspondances) | 0,65% |

Années 2021-2022 :

Solde au 1^{er} septembre 9569,81€

Dépense sur la 1^{ère} période

| | |
|---|---------|
| Achats de biens durables (tablette) | 6,75% |
| Adhésion OCCE / Assurance | 7% |
| Achat pour les activités éducatives (coop classe et dépenses de matériel éducatif pour l'école) | 61,40 % |

Recettes :

Les dons des familles augmentent de 44,5% le solde de la coopérative en ce début d'année.

Projets de l'année liés au projet d'école et à financer :

- Un projet potager / poulailler / compost à l'école (école citoyenne)
- Un projet d'élevage à l'école

7. Événements de l'école et de l'OCCE

Mme Bergeon indique que l'événement suivant devrait se tenir (sous réserve des mesures sanitaires):

- **Photographe** : le 08 octobre
- **Père Noël** le 17 décembre, mais en petit groupe et Père Noël masqué
- **Photos de classe** : en avril, mai
- **Choral** : 19 mars ou 2 avril
- **Carnaval** : 22 avril
- **Kermesse** : 11 juin
- **Eveil aquatique et rugby**

A ce jour, aucune sortie scolaire n'est positionnée hors sorties liées au projet académique de cette année : De La Fontaine à Molière, l'éveil de l'esprit critique. La découverte du Domaine de Versailles et de son histoire à travers les vies de La Fontaine et Molière seront source d'inspiration pour les classes dans leurs créations artistiques.

Projet pour lequel 4 classes sont inscrites et qui iront au château de Versailles le 29 novembre pour les classes 4 et 8 et le 3 janvier pour les classes 2 et 3.

8. Sécurité dans l'école

Un exercice d'évacuation de sécurité a eu lieu le 17 septembre, les enfants ont mis 4,06 minutes pour évacuer l'école.

Un exercice de PPMS « intrusion » qui n'a pas encore eu lieu. Les parents ne seront pas informés en amont afin de ne pas parasiter la mise en place de PPMS sous forme de jeu pour les enfants. Il s'agit généralement du **jeu du chat et de la souris** : les élèves se transforment en petites souris le temps de l'exercice. Un chat entre dans l'école. Au premier miaulement entendu, les enfants doivent s'allonger et rester le plus silencieux et le plus longtemps possible afin que le chat ne les entende pas.

Un exercice de PPMS « confinement » : Aucune information à ce jour /brassage interdit des élèves.

Mme Bergeon tient à remercier les interventions très rapides des services techniques sur plusieurs demandes.

9. Organisation de l'école à partir du 8/11/2021

Retour à l'organisation de 2020-2021 avec la récupération de l'accès par la « barrière blanche ». Les enfants continueront à être accueillis à l'extérieur des bâtiments.

L'accueil se fera comme suit :

- Classes 1 et 2, portes des classes dans la cour
- Classe 3, entrée principale.
- Classe 5, dans la salle polyvalente,
- Classes 4 et 8, salle de motricité à chaque extrémité
- Classes 6 et 7 entrée latérale

Les lieux seront les mêmes pour le matin, le midi et le soir.

Il y aura également un retour aux horaires réglementaires :

- Matin entre 8H20 et 8H30
- Pause déjeuner 11H45
- Retour pause déjeuner 13H35 - 13H45
- Soir 16H30

Monsieur Heraud demande à Mme Bergeon si elle peut communiquer plus sur les raisons du retour à un accueil à l'extérieur, il demande aussi s'il sera possible de réévaluer cette mesure à l'avenir.

Les fédérations de parents suivent également cette demande ; elles comprennent qu'il faille marquer les esprits, mais espèrent que la possibilité de rentrer de nouveau dans l'école.

Mme Bergeon indique que cette organisation est valable sur toute la prochaine période à savoir jusqu'aux vacances de Noël.

10. Questions Diverses :

1. Un trombinoscope de l'équipe pédagogique pourrait-il être affiché ?

Cela est en cours

2. La nouvelle charte de la restauration pourrait-elle être présentée en conseil d'école ?

Mr Heraud le fera au prochain conseil d'école

3. Les menus peuvent-ils être affichés aux portes de l'école ?

Oui

4. Le stationnement « sauvage » aux abords de l'école : comment peut intervenir la municipalité ?

Le point sera évoqué à la prochaine réunion entre les fédérations de parents et la municipalité. Il est demandé de voir si cela peut être inscrit dans le projet de territoire.

5. Information sur la livraison du nouveau bâtiment

Mme Bergeon et les Fédérations tiennent à remercier la municipalité pour la visite du nouveau bâtiment qui a eu lieu le vendredi 15 octobre. Sa mise en service est prévue à la rentrée des vacances de la Toussaint.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H27.

Le secrétaire de séance

Antoine Baussart

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Baussart", is positioned here.